



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept mai à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - FAGUET - FOURES - TACCONI - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - OURCET (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

N° 2019/61

Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2019

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} mai 2019 à l'EHPAD Résidence « La Grèze » en date du 23 avril 2019,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2019 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +) =	54,07 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans) =	71,29 €
Hébergement temporaire =	59,49 €
Dépendance GIR 1 et 2 =	20,88 €
Dépendance GIR 3 et 4 =	13,25 €
Dépendance GIR 5 et 6 =	5,62 €

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 4 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1^{er} mai 2019 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +) =	55,10 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans) =	72,55 €
Hébergement temporaire =	60,63 €
Dépendance GIR 1 et 2 =	20,63 €
Dépendance GIR 3 et 4 =	13,03 €
Dépendance GIR 5 et 6 =	5,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2019 applicables à compter du 1^{er} mai 2019 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13 mai 2019.



Le Président
Raymond GARDELLE